**Servitude et émancipation**

**Travail, organisations, marchés : quelles nouvelles règles ?[[1]](#footnote-1)**

Par Daniel Bachet[[2]](#footnote-2)

Les différents courants des sciences sociales se trouvent depuis longtemps confrontés à des expériences et à des « alternatives » sociales et économiques qui questionnent les formes dominantes de l’organisation du travail, de la production et de la finance. Ces expériences sont autant de tentatives pour refonder le monde social et pour mieux en maîtriser les évolutions, les transitions ou les ruptures. Comme dans toutes les expériences de refondation, il existe des agents, des collectifs, des règles ou des structures, mais également des luttes, des engagements, des représentations, des idéologies, etc.

Dans quelle mesure les agents peuvent-ils s’affranchir des structures ou des cadres normatifs dominants pour reconfigurer leurs intérêts et leurs projets ?

L’imaginaire libéral se satisfait de l’autonomie et de la *suffisance* individuelle comme si l’individu était seulement un sujet libre et auto-déterminé. Or, est-il concevable de formuler un projet de plus grande autonomie voire d’ « émancipation » individuelle et collective indépendamment des institutions et des rapports sociaux qui le rendraient possible ?

Le développement de « l’autonomie », de la « socialisation  démocratique » voire de « l’émancipation » fait référence à la construction de règles, de dispositifs et d’institutions qui donnent aux agents, aux collectifs et aux groupes la possibilité de mettre en place des relations sociales orientées vers une action commune plus équitable choisie après délibération.

Or, depuis des décennies et plus encore aujourd’hui, on constate que les mondes de la finance, de la production et des marchés asservissent plus qu’ils ne libèrent les agents et les groupes sociaux. Plus précisément, ces derniers sont anesthésiés par la constitutionnalisation des politiques néo-libérales mises en œuvre dans les années 1980-1990. Ce sont des politiques publiques promues par les États nationaux qui ont institutionnalisé le libre-échange généralisé, la libre circulation des capitaux et le nouveau gouvernement d’entreprise au service des actionnaires, des propriétaires et des cadres dirigeants.

Face à la toute-puissance des marchés financiers dérégulés et du libre-échange, partout dans le monde, des mouvements contestent l’appropriation privative des

Richesses (biens, services, patrimoines) par des catégories privilégiées, peu nombreuses mais bien organisées. Cette petite oligarchie mondialisée discute et adopte en son sein des décisions sans concertation avec les autres groupes sociaux. Elle n’a pas acquis ses richesses par le travail mais par le jeu de droits issus de la propriété. Un groupe très fortuné s’est détaché et suit une logique propre en termes de pouvoir, de concentration de richesses et de modes de vie. Ce groupe « d’hyper-riches » développe une propension non seulement à s’enrichir et à capter à son avantage le produit du travail des autres catégories sociales mais à exercer une prédation sur les ressources naturelles.

L’actuelle soumission dans le travail et dans les organisations qui s’incarne dans le rapport juridique de subordination n’est pas compatible avec des relations coopératives, équitables et solidaires. Cette soumission est le produit de règles du jeu qui ont structuré le capitalisme, d’abord sous sa forme industrielle puis sous son mode financiarisé.

La question ainsi posée appelle une réponse claire. Il devient indispensable d’agir dans la sphère juridique au cœur du rapport salarial compte tenu des contradictions dont ce dernier est porteur.

Sans cette action décisive qui est indissociablement juridique et politique, le discours néo-libéral pourra continuer à afficher complaisamment des valeurs de liberté et d’égalité sans se soucier au quotidien des faits avérés d’exploitation et de domination.

 Cela conduit à proposer un projet politique, économique et social dont l’objectif est de dépasser les rapports de subordination et de soumission dans  l’entreprise qui est l’une des institutions centrales du capitalisme. Ce projet passe d’abord par une refondation de ses finalités, c’est-à-dire des missions institutionnelles qui sont assignées à cette entité.

De même, les conditions d’un dépassement de la finance capitaliste se jouent dans le monde du crédit et des banques au regard duquel il est indispensable d’assigner une autre logique institutionnelle que la maximisation de la rentabilité financière. Socialiser les banques en les déprivatisant est la condition qui permettrait de les démocratiser sous le contrôle actif des populations.

De son côté, le « marché » n’est pas une donnée naturelle mais une construction politique et économique. D’où la nécessité de le déconstruire préalablement, d’en comprendre les mécanismes et de le remettre à sa place afin de ne pas se laisser envahir par une « société de marché ».

**1-Les fondements de la servitude**

Si les salariés se résignent à souscrire un contrat de subordination avec la personne morale représentée par la  société  et à vendre leur temps de travail aux propriétaires ou aux actionnaires, c’est d’abord parce qu’il s’agit d’un moyen légal d’assurer leurs conditions matérielles d’existence et d’éloigner les angoisses du manque dans une société dominée par le salariat et la marchandise.

Personne n’adhère de manière inconditionnelle, sur la base de son seul libre arbitre, au salariat et à l’utilisation de son temps et de ses compétences par une organisation hiérarchique.

De leur côté, celles et ceux qui « choisissent » de devenir chefs d’entreprise ou d’occuper des postes de direction dans de grandes organisations sont le plus souvent dotés, au départ, du capital économique et des réseaux sociaux qui les conduisent ensuite « naturellement » à occuper ces fonctions. Les figures du chef d’entreprise ont d’ailleurs évolué au cours des différentes phases du capitalisme. A la fin du XXe siècle, avec l’essor du capitalisme financier, le modèle de l’entrepreneur développeur de techniques et d’industries nouvelles a fait place à celui de l’homme d’affaires et même du prédateur qui « réussit des coups ». Dans le champ des PME, le profil des chefs d’entreprise est très varié. Tout dépend de la conception de l’entreprise qui prévaut chez le chef d’entreprise, de son projet industriel et économique en termes d’innovation et de développement, de son projet politique (conserver et consolider) et du projet familial (transmettre et partager).

Au sein des organisations du salariat, les directions et le management savent bien que si l’aiguillon des besoins matériels est nécessaire, il serait à lui seul insuffisant. Il est indispensable d’engager la personnalité et la « subjectivité » des salariés en suscitant des *motivations intrinsèques* qui sont directement liées à l’activité de travail.

Les ergonomes et les psychologues du travail ont d’ailleurs montré depuis longtemps que l’activité du sujet dans une organisation quelle qu’elle soit, va bien au-delà du « travail prescrit ». La richesse du « travail réel » se déploie dans un horizon guidé par des problèmes à résoudre « en situation » et de manière le plus souvent collective. Il s’agit d’un jeu de construction entre « soi » et les autres.

L’écart entre le travail prescrit et le travail réel, ou entre la tâche et l’activité, selon le vocabulaire des ergonomes, est l’une des sources d’une pensée philosophique sur le travail à laquelle il n’est pas possible de donner place dans le format du présent article, mais qui affine considérablement la définition du travail entre « usage de soi par soi » et « usage de soi par les autres »[[3]](#footnote-3).

Ainsi, le travail qui mobilise l’expérience, l’intelligence et l’affectivité du sujet est constamment empêché de se développer pleinement et dans toutes ses dimensions humaines par les conditions sociales, organisationnelles et institutionnelles de son exercice.

Analyste du travail et philosophe, Christine Castejon a proposé de baptiser « intravail » ce qui est aujourd’hui demandé dans nombre d’entreprises, sous couvert d’urgences de plus en plus folles, conduisant les salariés à travailler contre eux-mêmes, en détruisant toutes les formes de solidarité et de coopération[[4]](#footnote-4).

Selon Frédéric Lordon, compte tenu de ce que sont les rapports sociaux du salariat dans le capitalisme, les salariés sont  « enrôlés » au service du désir patronal par une capture de leur « puissance d’agir »[[5]](#footnote-5). C’est l’ensemble de leurs dispositions et de leurs désirs qui sont amenés à se conformer au « désir maître » de valorisation du capital. Ainsi, peuvent coexister simultanément des relations qui sont présentées comme « enchantées » dans les discours managériaux et des conditions de travail vécues plus brutalement au quotidien. Du point de vue des agents qui sont dominés dans le travail, et faute d’alternatives mobilisatrices et opératoires susceptibles de s’offrir à eux à court terme, le monde de l’entreprise avec ses injonctions de productivité, de compétitivité et de rentabilité est souvent vécu comme *allant de soi*. Ce qui n’empêche nullement les résistances et les luttes de se manifester quotidiennement dans les entreprises et les organisations hiérarchiques pour retrouver des espaces de liberté[[6]](#footnote-6). Mais ces formes de résistance, de lutte et d’implication ne peuvent pas s’expliquer par elles-mêmes dans un face à face entre les salariés et leurs « adversaires » ou « ennemis » incarnés par les directions et l’encadrement. Elles se comprennent surtout par les formes structurelles qui les encadrent au sein des finalités spécifiques qui sont assignées aux entreprises.

*Une sociologie critique du travail et des organisations*

Une certaine sociologie du travail concentrée sur l’atelier et les espaces de travail restreints a souvent observé les interstices et les marges dans lesquelles pouvaient s’organiser la transgression ou la résistance des agents comme si le travail ne se déroulait que dans une sphère étroite, celle des interactions immédiates. Or le travail est surtout devenu le révélateur de tensions qui se jouent à des niveaux supérieurs, dans les sphères de la stratégie et de la gestion en particulier. La recherche d’un optimum financier (rentabilité des capitaux propres) n’est pas la recherche d’un optimum économique, social et écologique ou d’une performance globale qui valorise l’activité productive et par conséquent l’entreprise et le travail. L’analyse du travail mais également des luttes et des résistances peut constituer un point d’appui sous réserve qu’il permette aussi de décrypter les liens unissant les configurations socio-productives et les modes d’évaluation de l’efficacité recherchée (type de productivité et d’efficacité économique par exemple). Analyser le travail c’est montrer les ouvertures possibles que la sociologie peut engager avec l’ergonomie, la psychologie du travail, l’économie et la gestion en repositionnant les conduites des salariés (résistance, autonomie et implication) au sein de combinaisons productives, économiques et financières beaucoup plus larges.

Selon les lectures sociologiques se référant aux courants structuralistes et marxistes, les agents ne font jamais que ce que les structures et les règles les autorisent à faire.

Dans le domaine de la sociologie du travail, de l’entreprise ou de l’emploi, les travaux d’économistes et de sociologues (Thomas Coutrot, Jean-Pierre Durand, Gaëtan Flocco, Jean Lojkine, Thierry Rochefort, Philippe Zarifian, etc.) ont bien souligné que le poids des structures financières et l’agencement de contraintes socio-techniques dans le cadre d’un nouveau système productif post-fordiste fondé sur le flux tendu et le modèle de la compétence, orientent fortement le comportement des agents[[7]](#footnote-7). L’ « implication contrainte » ou la « coopération forcée » sont les résultantes d’une configuration qui assigne aux salariés des conduites strictes à observer dans le travail.

En prolongeant cette lecture structurale ou marxienne mais en insistant davantage sur les moments de plus forte remise en cause des modes de fonctionnement de l’entreprise, Jean Lojkine a montré que les agents parviennent, sous certaines conditions, à agir sur les règles et à élaborer des contre-propositions qui leur permettront de retrouver des marges de manœuvre, de conquérir des pouvoirs et des droits nouveaux[[8]](#footnote-8). Il a indiqué en particulier que la mise en place d’alternatives économiques dans les entreprises, s’appuyant sur des critères de gestion (ou des états comptables) valorisant davantage le travail, était indissociable de la recherche de nouvelles formes de mobilisation collective axée sur l’argumentation et la conquête de l’opinion publique. De plus, les alliances entre catégories professionnelles, ouvriers, techniciens, cadres et experts ont parfois permis de décloisonner les champs d’intervention (social, économique, politique) et de trouver des combinaisons productives plus larges et moins pénalisantes pour l’ensemble des salariés que la recherche de la seule rentabilité financière. Ces alliances syndicats/salariés/cadres (et parfois directions) s’effectuent au sein d’une coopération conflictuelle n’acceptant le compromis que dans un horizon temporel ordonné autour d’une finalité commune. Cette finalité commune est celle d’une nouvelle efficacité productive mais aussi économique et sociale qui n’est plus le profit mais la recherche d’un optimum global s’exprimant, comme nous le verrons plus loin, dans le rapport entre la valeur ajoutée et l’ensemble des ressources mis en œuvre. Les salariés sont parvenus, dans de rares cas, à trouver des alliés chez les cadres mais aussi chez les professionnels du travail d’explicitation (consultants, économistes, sociologues, juristes, gestionnaires, etc.) afin d’accéder à la mobilisation collective contre l’ordre symbolique établi et de proposer comme légitimes les principes d’une autre construction de la réalité économique et sociale.

Dans cette perspective, on assiste aujourd’hui à la reprise de certaines entreprises industrielles filiales par des salariés en lutte pour sauver leur emploi et l’activité de leur site. L’exemple des « Fralib » est l’un des plus emblématiques de ces dernières années en France et illustre bien les cas étudiées par la sociologie critique du capital.

Après plus de 1300 jours de lutte, les salariés de Fralib ont obtenu en partie gain de cause. En 2010, le groupe Unilever avait déclaré qu’il était en surcapacité en machines pour sachets de double-chambre et entendait fermer l’usine de Gémenos (Bouches-du-Rhône). Après trois ans d'occupation de cette usine, les salariés ont signé à l'unanimité le 25 mai 2015 un protocole d'accord avec le groupe Unilever (Lipton, Éléphant). L'accord ouvre la voie à la reprise de l'activité de l'usine par une soixantaine d'anciens salariés sous forme de Scop. L’ « entreprise » n’appartient à personne dès lors que l’on veut bien admettre que les actionnaires ne sont propriétaires que des actions ou des parts sociales. Les collectifs de travail ont alors toute légitimité à reprendre l’activité lorsqu’ils parviennent à « faire exister » l’entreprise comme structure productive dans le cadre juridique de la coopérative.

Les courants critiques de la sociologie du travail ont en commun de dévoiler les ressorts cachés de la domination, de l’exploitation et donc d’un ordre économique et social fondé sur des rapports sociaux asymétriques.

Pour ces représentants d’une sociologie du travail critique, la question est de savoir comment il est possible de desserrer voire de dépasser les contraintes du rapport salarial fondées sur des rapports de subordination dans l’entreprise et dans le travail.

**2-Refonder l’entreprise**

**Depuis les origines du capitalisme industriel, les relations de subordination dans le travail et dans l’entreprise se donnent à voir comme de simples rapports d’échange ou de service entre les détenteurs de capitaux et les salariés et non comme un contrat de dépendance (même si la vulgate libérale évoque des « demandeurs d’emploi » et des « offreurs », c’est-à-dire des agents qui donnent du travail à ceux qui en demandent ou en ont besoin). C’est comme si les salariés devaient se sentir redevables de la protection et des revenus que procure la sécurité de plus en plus illusoire du contrat de travail. Mais outre la violence symbolique qui tente de faire apparaître comme naturels des rapports contractuels asymétriques, c’est la « dette » supposée du salariat à l’égard des détenteurs de capitaux qui prolonge les conditions idéelles d’une servitude volontaire car les groupes dominants, présentés comme toujours actifs et entreprenants, paraissent offrir beaucoup plus que ce que pourraient leur donner les catégories dominées (plus passives dans les représentations de la *doxa*) sur lesquelles ils exercent leur autorité[[9]](#footnote-9).**

**Ainsi, depuis longtemps il est admis que la finalité de l’entreprise est la recherche du profit (au sens de revenu des actionnaires ou des propriétaires). Or, si l’on reste dans ce cadre institutionnel imposé par la représentation juridique et comptable dominante des détenteurs de capitaux, aucune solution opératoire susceptible de valoriser le travail et l’emploi n’est concevable.**

**La grande majorité des économistes ont naturalisé et intériorisé les modèles théorico-politiques dominants de l’entreprise comme par exemple la « relation d’agence ».**

**Ils considèrent de manière quasi unanime que l’identité de la  personne morale est celle du « groupement des investisseurs » porté par les associés ou les actionnaires, ayant pour moyen la « firme », pour perspective le profit qu’ils espèrent se partager, et pour états comptables un compte de résultat et un bilan d’investisseurs. Cette approche conduit à la situation économique et sociale actuelle dans laquelle l’entreprise, conçue comme structure productive, n’existe pas, ce qui donne tous les pouvoirs aux détenteurs de capitaux à la recherche du seul optimum financier.**

**Il y a en revanche une autre façon d’appréhender le problème qui se décline de la manière suivante.**

**L’entreprise est à la fois une « société » (personnalité morale ou fiction juridique), une structure productive (au sens d’organisation) et un univers social qui a sa propre histoire (la « maison », la « boîte », etc.).**

**Dans un cadre institutionnel reconstruit en vue de faire véritablement « exister » l’entreprise, celle-ci devient une structure productive dont la finalité est de produire des biens et des services. La contrepartie économique de cette production se mesure par la « valeur ajoutée »[[10]](#footnote-10). Pour l’expliciter simplement, la valeur ajoutée est la différence entre le chiffre d’affaires et les achats de l’entreprise. Elle est répartie entre les banques, l’État, le personnel, les actionnaires et la société elle-même.**

**Or, la valeur ajoutée n’est prise en compte qu’en comptabilité nationale et dans les soldes intermédiaires de gestion mais elle n’est pas utilisée comme outil de pilotage de l’entreprise.**

**Faut-il rappeler qu’en droit l’entreprise n’existe pas ? Seule est reconnue juridiquement la « société », l’entité juridique, qui possède une personnalité morale[[11]](#footnote-11). Rappelons que pour la société telle qu’elle a été conçue par les propriétaires, les salariés ne sont pas des « associés ». Ils ne sont que des « tiers » et des « coûts » qu’il faut réduire. Le fait d’assigner à l’entreprise un autre objectif que le profit permet à terme de remettre en question les  droits de propriété et de faire en sorte que le pouvoir d’entreprendre ne provienne plus de la seule propriété des capitaux.**

**Il est alors possible, par des états comptables renouvelés de construire une efficacité productive, économique et écologique qui ne se confond pas avec la recherche du seul optimum financier. La façon de compter influe fortement sur les jugements, orientations et décisions[[12]](#footnote-12). Celle-ci relève d’un principe producteur de normes qui donne une nouvelle identité à l’entreprise.**

**Dans le cadre de règles du jeu renouvelées, la finalité institutionnelle de l’entreprise devient la production de biens et de services. La richesse créée se mesure alors par la  valeur ajoutée  et non par le profit qui n’est qu’un solde ou un résultat. Dès lors que cette nouvelle finalité est reconnue comme légitime et opératoire, le travail peut être appréhendé comme une source de valeur et de développement et non comme un simple coût à réduire sans cesse.**

**C’est déjà le cas dans des entreprises familiales, pour l’essentiel des PME, qui sont parvenues à se repositionner sur des sentiers de développement en refondant leur comptabilité de gestion et en y associant l’ensemble du personnel.**

**Dans les grands groupes industriels et financiers, c’est au sein même de la définition de la société que doit être recherchée la solution. Il s’agit en effet de  faire exister et de financer une entité économique dont l’objet est la production de biens et services. Si la société, entité ou « fiction juridique » possède une raison d’être, c’est bien de « faire exister » l’entreprise.**

**Si l’on refonde les finalités de l’entreprise, l’objectif de la personnalité morale en tant que fiction juridique n’est plus de souscrire aux exigences des propriétaires ou des actionnaires de contrôle qui visent exclusivement la rentabilité financière. Par construction, le dirigeant ne se met plus au service du groupement des investisseurs. Ce dirigeant devient un représentant légal qui n’agit plus en fonction du droit de propriété mais en fonction de la mission qui lui a été dévolue : produire des biens et des services. Dès lors que personne ne peut être propriétaire de l’entreprise, c’est en terme de « pouvoir » qu’il convient de se positionner et non en termes de droits de propriété.**

**Ainsi, en agissant dans le cadre d’une nouvelle finalité institutionnelle et en termes de pouvoir dans les sociétés cotées en bourse, les représentants des salariés au conseil d’administration, en particulier les syndicats, seraient alors en mesure de faire connaître « l’intérêt social » de l’entreprise qui se mesure d’abord par la création de son véritable revenu, la valeur ajoutée.**

**Pour fixer les étapes d’une transition vers un au-delà du capitalisme actionnarial, il s’agit tout d’abord de mettre l’accent sur une véritable ouverture du conseil d’administration (CA) de la société qui est un lieu de décision stratégique et qui devrait être composé des apporteurs de capitaux durables et des apporteurs de travail selon des proportions à définir collectivement[[13]](#footnote-13). La démocratie ne peut pas s’arrêter à la porte de l’entreprise et de la société si l’on veut faire en sorte que les producteurs associés deviennent collectivement responsables de leur destin commun.**

**L’apport financier est un des facteurs parmi beaucoup d’autres permettant le fonctionnement de l’entreprise. L’apport de départ des actionnaires et des propriétaires devrait donc être relativisé dans la mesure où les richesses créées lors des différents cycles de production ont sollicité l’apport de l’ensemble des parties prenantes qui en assument différemment les risques (perte de capital pour les uns, perte de leur travail pour les autres).**

**Sans doute serait-il souhaitable de déconnecter la liquidité des actifs sur les marchés financiers, de la gouvernance des sociétés. Thomas Dallery rappelle que seules les émissions d’actions sur le marché primaire apportent des fonds à l’entreprise, ce qui n’est pas le cas des achats d’action sur le marché secondaire[[14]](#footnote-14). Dès lors, le choix pourrait être engagé de privilégier les actionnaires ayant souscrit des actions sur le marché primaire en leur attribuant un droit de vote en assemblée générale. En complément de cette mesure, les droits de vote (et les dividendes) pourraient être proportionnels à la durée de détention d’une action.**

**Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot insistent sur la nécessité de « désarmer la liquidité » car celle-ci permet aux actionnaires d’agir comme s’ils étaient les véritables propriétaires de l’entreprise. Les actionnaires sont les seuls en effet à décider de l’utilisation des profits pour verser les dividendes et opérer des rachats d’action. Pourtant, il n’y a aucune raison logique pour que l’affectation du profit ne soit pas plus collective[[15]](#footnote-15).**

**Les représentants élus des salariés devraient disposer de voix délibératives au sein du conseil d’administration. Dans ce conseil, qui est une instance stratégique, la présence de représentants de salariés permettrait de mieux définir l’intérêt général en évaluant la justesse des décisions prises par les directions[[16]](#footnote-16).**

**Le comité d’entreprise pourrait être quant à lui un organe de proposition et de surveillance des droits et des devoirs des salariés, de choix du type d’organisation des moyens retenus par le conseil d’administration.**

**Mais les formes d’organisation du pouvoir sont multiples. On peut concevoir comme le propose François Morin une entreprise partenariale alternative[[17]](#footnote-17). Cette entreprise combinerait simultanément dans les organes de gouvernance le principe coopératif (un homme-une femme = une voix) pour la représentation des salariés et le principe capitaliste (une action durable = une voix) pour la représentation des détenteurs de capitaux. La structure de gouvernance (conseil d’administration et directoire) assurerait une hiérarchie cohérente de la décision qui éviterait de cette façon toute forme de paralysie.**

**Cette refondation voire cette socialisation  des entreprises donnerait aux nouvelles « parties prenantes » la capacité de négocier le poids relatif d’objectifs économiques diversifiés : niveau de rentabilité, durabilité des produits et des procédés, organisation du travail, conditions sociales et écologiques de la production, etc.**

**De nouvelles clefs de répartition pourraient permettre d’opérer des arbitrages entre des objectifs parfois contradictoires : accroissement de la rémunération des détenteurs de capitaux ou des salariés, réduction des émissions de polluants ou de gaz à effet de serre, rythme d’utilisation des consommations de matières premières non renouvelables, durée du travail, etc.**

**3-Socialiser les banques**

Après la crise financière mondiale de 2007-2008, de nombreux économistes dans le monde ont plaidé pour de véritables réformes bancaires. En France, ces réformes auraient pu aboutir à un pôle financier organisé autour des banques publiques contrôlées démocratiquement. La séparation nette des banques commerciales (dont la fonction est d’accorder des crédits aux ménages et aux entreprises) et des banques d’affaires devrait être effective au lieu d’être soumise au bon vouloir des lobbyings du secteur bancaire.

De plus, les taux de refinancement des banques par la banque centrale devraient être modulés en fonction des usages faits de ces financements, ce qui permettrait d’orienter le crédit vers le financement de l’économie réelle et vers les secteurs jugés prioritaires. Le rôle d’un pôle public n’est pas d’assurer le financement de tous les projets qui lui seront soumis ni de laisser au secteur privés les seuls projets rentables. Il devrait avoir pour mission d’orienter le crédit vers le financement de l’économie dite réelle et vers les secteurs jugés prioritaires[[18]](#footnote-18).

Les propositions de refondation du secteur bancaire sont nombreuses et parfois audacieuses tout en restant crédibles et en relevant de l’ordre des possibles.

Ainsi, la mise en place d’une Banque Partenariale de Financement de l’Investissement gérée par les représentants des partenaires sociaux et de l’État pourrait, grâce à un emprunt forcé auprès des investisseurs institutionnels (qui sont des actionnaires « impatients ») se comporter comme un actionnaire de long terme et diminuer la pression de la liquidité dans les entreprises. Cette nouvelle instance deviendrait un nouveau lieu de délibération et de définition du bien commun[[19]](#footnote-19).

Après avoir montré la nécessité dans un premier temps, de procéder à une nationalisation des banques lorsque celles-ci se comportent de manière irresponsable en prenant les populations en otage, Frédéric Lordon, propose de reconnaître le principe même de la délégation-concession de l’émission monétaire et de la placer sous un principe de service public[[20]](#footnote-20). Les concessionnaires de l’émission monétaire ne sauraient être des sociétés privées par actions mais des organisations à profitabilités encadrées. Il serait alors possible d’envisager pour les banques un contrôle public local par les parties prenantes que sont les salariés, les représentants des entreprises, les associations, les collectivités locales et les représentants locaux de l’État. Ces agents et institutions auraient le pouvoir direct sur le crédit : suivi, orientation, validation et recadrage de la stratégie bancaire. La multiplicité et l’autonomie opérationnelle des concessionnaires de l’émission monétaire inscriraient les parties prenantes dans des formes institutionnelles allongées relevant non plus d’un pôle unifié du crédit mais *d’un système socialisé du crédit.* Il s’agirait en fait de repolitiser dans l’univers économique ce qui avait été dépolitisé par les logiques capitalistes. Ce qui signifie clairement la remise en cause du suffrage censitaire qui a proportionné la possibilité d’intervention des agents à leur seule capacité patrimoniale.

Avec la socialisation du crédit et la transformation de la banque capitaliste en banque partenariale alternative, il serait possible, tout comme pour l’entreprise, d’introduire dans les organes de gouvernement le principe coopératif et démocratique (un homme ou une femme = une voix) à côté du principe plus classique et non démocratique (une action= une voix).

A défaut de toucher ce centre névralgique, les rapports sociaux propres au capitalisme se reconstitueront en permanence dans tous les autres espaces de la vie économique et politique et parasiteront toute tentative de « financer, de produire et de consommer autrement ».

On peut penser en effet que les rapports sociaux, économiques et politiques qui ont produit la banque capitaliste ne laisseront pas se développer pleinement les formes alternatives qui seraient susceptibles de s’épanouir. Cette rupture ne pourra s’engager qu’avec la volonté politique d’étendre la refondation des banques et des entreprises capitalistes.

Mais la refondation des entreprises, des banques et des droits de propriété ne résume pas l’ensemble des processus susceptibles de desserrer les contraintes et d’ouvrir des perspectives opératoires pour une émancipation individuelle et collective. Il faut également s’émanciper de la conception dominante du « marché »[[21]](#footnote-21) telle qu’elle a été conçue pour accompagner le capitalisme. Le marché est avant tout une construction juridique, sociale, économique et politique…ou une fiction.

4-**Socialiser le marché**

Les marchés sont antérieurs au capitalisme et ils lui survivront probablement.

Fernand Braudel avait bien souligné que « l’économie de marché » est l’ensemble des structures au sein desquelles opèrent les échanges commandés par la division du travail. L’échange se réalise dans les villes à travers les foires. A cet étage, les marchés sont encadrés et fortement régulés. C’est le niveau médian qu’il ne faut pas confondre avec le niveau supérieur du pouvoir où se déploie le commerce au long court qui nécessite des capitaux et des investissements de plus en plus importants. A l’étage supérieur, celui du capitalisme, règnent dorénavant les grandes sociétés multinationales et l’oligopole bancaire, c’est-à-dire les prédateurs qui forment même un « anti-marché »[[22]](#footnote-22).

De son côté, K. Polanyi a monté que l’institutionnalisation du marché était un construit politique. Cette institutionnalisation avait commencé avec la privatisation des terres communales pour favoriser l’élevage intensif à destination de l’industrie textile. K Marx et K Polanyi ont rappelé l’impact de ces *enclosures* qui enclenchent l’accumulation primitive du capital et l’apparition de paysans sans terre, les prolétaires, qui doivent rechercher un emploi pour continuer à vivre.

La dynamique du capitalisme impose peu à peu la domination du marché comme institution de régulation et tend vers la mise en place d’une « société de marché ». L’économie s’autonomise et se désencastre des autres sphères de la vie sociale afin de diffuser ses normes à l’ensemble du corps social.

Le principe de marché qui exprime une logique abstraite, fondée sur la concurrence est une vision pauvre et réductrice car ce principe ne s’incarne jamais comme tel dans les institutions et les organisations. Il faudrait en fait distinguer chaque fois le marché comme principe singulier et abstrait et les marchés concrets qui se matérialisent dans des conditions sociales et politiques toujours très diverses. Il convient donc d’adopter une approche qui contextualise et qui distingue précisément les forces du « marché » au singulier et les constructions sociales des marchés.

La confrontation quotidienne avec la réalité souligne le décalage entre le discours néoclassique et les faits. Les logiques économiques modernes propres au salariat ne sont pas compatibles avec la vision d’un monde d’individus libres et égaux. Dans le cadre du « marché du travail » par exemple, le salarié se situe dans un état de dépendance et de subordination vis-à-vis de l’employeur qui achète son temps et sa force de travail.

Il est utile de rappeler par ailleurs qu’une économie « avec marché » n’est pas identique à une « économie de marché ». Il peut exister des échanges marchands sans que pour autant les forces du marché dominent la vie économique et sociale. Mais le marché, si l’on admet cette fiction performative, est « injuste » dès lors qu’il oriente les décisions des investisseurs vers les catégories sociales solvables et non en fonction des besoins sociaux les plus urgents. Depuis les années 1980-90,  le marché  s’appuie sur une pseudo « libre concurrence » (dérèglementation du commerce, dérégulation financière, gouvernance actionnariale) et valorise une forme d’individualisme qui mine la coopération sociale et bloque la délibération collective sur les priorités à atteindre. L’intensification de la compétition internationale, d’abord sur le marché des capitaux puis sur le marché des biens et des services ont été les instruments mis en place pour briser les résistances[[23]](#footnote-23). Les nations ont été conduites les unes après les autres à privilégier la compétition par la compression des coûts salariaux et des charges fiscales ou sociales. Ce sont les détenteurs de capitaux qui possèdent alors le pouvoir de gouverner les entreprises afin d’accumuler les profits et d’exercer des pressions de plus en plus fortes sur les systèmes sociaux et fiscaux. Cette domination par les gestionnaires du capital est consubstantielle de la libéralisation croissante de la compétition commerciale et financière internationale.

Concevoir des formes d’émancipation dans le travail, dans l’entreprise et dans l’espace public implique non pas d’abolir le marché mais de le « socialiser » c’est-à-dire de placer ses mécanismes sous le contrôle direct du *dèmos* (peuple citoyen) par le truchement des politiques économiques et de la société civile organisée[[24]](#footnote-24).

Une « démocratie économique » radicale constituerait un moyen de dépasser le marché capitaliste. Elle impliquerait de maîtriser les conditions d’écoulement des produits tout en suscitant encore plus de liberté, d’initiative et d’inventivité que le capitalisme n’en est capable[[25]](#footnote-25). Car il faudrait mobiliser des procédures plus économes (matière, hommes) que les moyens utilisés sans discernement par le capitalisme qui ont conduit aux gaspillages et aux désastres écologiques que l’on connaît.

« Il ne s’agit pas, comme certains l’ont imaginé autrefois, de « supprimer » [le marché] au profit d’un organe bureaucratique de planification et de répartition. Il s’agit plutôt de le réencastrer dans la société, d’inscrire la liberté des choix individuels de consommation dans des cadres décidés collectivement, en particulier au niveau local, de ne plus faire jouer le consommateur contre le travailleur, comme c’est le cas aujourd’hui mais de construire une nouvelle institution « civique » du marché qui conjoindrait à la fois l’autogouvernement des producteurs et la souveraineté collective des consommateurs »[[26]](#footnote-26).

1. Cet article reprend sous une forme synthétisée deux chapitres de l’ouvrage *Critique de la finance capitaliste. Pour un financement solidaire*, Vulaines-sur-Seine, éditions du Croquant, 2015. [↑](#footnote-ref-1)
2. Professeur de sociologie à l’Université d’Evry, chercheur au Centre Pierre Naville. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette pensée philosophique est celle engagée par Yves Schwartz dans *Expérience et connaissance du travail.* Nouvelle édition augmentée d’une postface de l’auteur, collection Les essentielles, Paris, Les Éditions sociales, 2012. [↑](#footnote-ref-3)
4. Lire son article « La fabrique de l’intravail «  inUrgences sociales, *Empan,* n° 84, Éditions Erès, décembre 2011, pp. 90-94. [↑](#footnote-ref-4)
5. *Capitalisme, désir et servitude, Marx et Spinoza*, Paris, La fabrique éditions, 2010. [↑](#footnote-ref-5)
6. Stephen Bouquin (coord.), *Résistances au travail*, Paris, Syllepse, 2008. [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir en particulier Jean-Pierre Durand, *La chaîne invisible, travailler aujourd’hui : flux tendu et servitude volontaire,* Paris, Seuil, 2004. [↑](#footnote-ref-7)
8. Jean Lojkine, *Entreprise et Société*, Paris, PUF, 1998. [↑](#footnote-ref-8)
9. Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l’anthropologie*, Albin-Michel, Paris, 2007. [↑](#footnote-ref-9)
10. Paul-Louis Brodier, *La VAD, La Valeur Ajoutée Directe*, Montpellier, AddiVal, 2001. [↑](#footnote-ref-10)
11. Jean-Philippe Robé, *L’entreprise et le droit*, Paris, PUF, que sais-je, 1999. [↑](#footnote-ref-11)
12. Voir sur cette question les travaux essentiels de Paul-Louis Brodier (site VadWay). [↑](#footnote-ref-12)
13. La proposition du rapport remis par Louis Gallois en 2012 au Gouvernement Français consistant à introduire dans les conseils d’administration ou de surveillance au moins 4 salariés pour les sociétés de plus de 5000 salariés est totalement insignifiante. [↑](#footnote-ref-13)
14. « L’entreprise est à nous ou pas », version provisoire, à paraître dans la *Revue* *Espaces Marx Nord /Pas- de- Calais.* [↑](#footnote-ref-14)
15. Auvray Tristan, Dallery Thomas & Rigot Sandra, « Vers une finance au service de l’entreprise », document de travail, à paraître. [↑](#footnote-ref-15)
16. Michel Aglietta & Antoine Rebérioux, *Dérives du capitalisme financier*, Paris, Albin-Michel, 2004. [↑](#footnote-ref-16)
17. François Morin, *Un monde sans Wall Street ?*, Paris, Seuil, 2011. [↑](#footnote-ref-17)
18. Ester Jeffers, « Quel financement de l’économie ? », revue *Économie et Politique*, mai-juin 2014. Denis Durand, *Un autre crédit est possible !* ESPERE, Paris, Le Temps des Cerises, 2005. [↑](#footnote-ref-18)
19. Auvray Tristan, Dallery Thomas & Rigot Sandra, *op.cit.* [↑](#footnote-ref-19)
20. *La crise de trop, reconstruction d’un monde failli,* Fayard, 2010. [↑](#footnote-ref-20)
21. En fait, pour être plus précis, il existe surtout « des » marchés : marchés des biens et des services, marchés financiers, marchés du travail. [↑](#footnote-ref-21)
22. Voir sur ce point les travaux de Samir Amin en particulier *Les défis de la mondialisation*, L’Harmattan, Paris, 1996. [↑](#footnote-ref-22)
23. Jacques Généreux, *Jacques Généreux explique l’économie à tout le monde*, Paris, Seuil, 2014. [↑](#footnote-ref-23)
24. Thomas Coutrot , *Jalons vers un monde possible, Redonner des racines à la démocratie*, Paris, Le Bord de l’eau, 2010. [↑](#footnote-ref-24)
25. Jean-Claude Delaunay , « Marchés et démocratie. Quelle problématique ? », in *Marchés et démocratie*, Sous la direction de Jean-Claude.Delaunay & Bernard Frederick (dir.), Paris, Fondation Gabriel Péri, 2007. [↑](#footnote-ref-25)
26. Pierre Dardot & Christian Laval, *Commun, Essai sur la révolution au XXIème siècle*, Paris, La Découverte, 2014, p.496. [↑](#footnote-ref-26)